

Compte rendu : Réunion publique d'information

Projet agrivoltaïque de Livers-Cazelles
07 juillet 2023 à Livers-Cazelles

Ordre du jour :

- Introduction par Monsieur le Maire
- Présentation du projet agrivoltaïque : Environ 40 minutes
 - ABO Wind
 - Monsieur Prunet en tant que représentant des futurs exploitants
- Interventions en qualité d'observateurs :
 - Monsieur Douzal : 5ème vice-président de la 4C
 - Monsieur Ichard : Vice-Président du SDET
- Phase de questions - réponses : Environ 1h20
- Discussions informelles

30 participants, qu'ils soient élus, propriétaires fonciers, agriculteurs ou résidents étaient présents, soit près de 13% de la population communale.

Introduction

Monsieur le maire a expliqué le contexte de la réunion publique organisée ce jour. Il a notamment rappelé la concertation ayant été menée pendant la phase de développement du projet.

Présentation

ABO Wind a notamment expliqué les principales caractéristiques du projet. Depuis sa genèse, sa phase de développement ainsi que l'instruction en cours.

Monsieur Prunet a détaillé les caractéristiques du projet agricole.

Monsieur Douzal a rappelé que le projet permettrait de produire d'avantage d'électricité que le nombre d'habitants résidents sur le territoire intercommunal. Il a également rappelé que la 4C ne s'était pas officiellement positionnée concernant le projet agrivoltaïque à ce jour.

Il a expliqué qu'un changement dans la production d'électricité mais aussi dans la consommation devait s'opérer. Ainsi, la 4C pourrait devenir producteur d'électricité d'origine

renouvelable en investissant dans le projet par le biais du SDET. Il a également introduit le possible investissement participatif citoyen dans le projet.

Monsieur Ichard a présenté le SDET et son fonctionnement. Il a rappelé que les préfets ont reçu une directive afin d'accélérer le développement des énergies renouvelables sur leurs territoires. Il a indiqué que le SDET était attentif au positionnement des communes dans l'optique de travailler avec les porteurs de projets sur leurs territoires.

Phase de questions - réponses

Plusieurs habitants ont fait part de leurs inquiétudes concernant l'impact paysager du projet sur le territoire.

ABO Wind a présenté les principales conclusions de l'étude paysagère menée dans le cadre du projet ainsi que les adaptations techniques qui en ont découlé (création de haies, bardages bois etc). Depuis sa genèse, le projet a été conçu dans une recherche d'esthétisme, par son design ainsi que le projet agricole qui le définit.

La loi Accélération des Energies Renouvelables a été évoquée. Notamment les critères d'artificialisation ainsi que les « Zones d'accélération » qui devront être définies par les communes.

ABO Wind a expliqué que les décrets liés à la loi AER n'ont pas encore été publiés. Néanmoins, les critères d'artificialisation ont déjà été travaillé et le projet ne sera pas comptabilisé dans les calculs des surfaces à urbaniser. L'aspect réversible des installations liées au projet a notamment été rappelé.

L'augmentation du risque d'accident routier au niveau du carrefour a été évoqué.

ABO Wind a relevé cet élément lors de la concertation préalable volontaire menée en février 2022 et l'a transmis aux services concernés afin de limiter ce risque.

Plusieurs habitants ont remis en cause le fait que le projet soit situé sur des terres cultivables, mais aussi la pertinence du projet agricole.

Monsieur Prunet a détaillé le projet agricole et a rappelé ses principales caractéristiques. L'objectif étant également de redynamiser l'activité agricole locale.

ABO Wind a rappelé qu'une Etude Préalable Agricole a été menée dans le cadre de la création du projet, dans l'optique d'assurer la pérennité de l'exploitation.

La question d'une réverbération potentielle des panneaux a été posée.

ABO Wind a expliqué que le type de panneaux installés sur le projet ont une garantie constructeur sur ce sujet. Aucune étude de luminance n'est nécessaire dans le cadre de ce projet car aucun aéroport n'est référencé à moins de 5km.

Une inquiétude sur la consommation potentielle d'eau liée au nettoyage des panneaux a été évoquée.

ABO Wind a expliqué que deux modes de nettoyages sont possibles, à l'eau et à sec. Les nettoyages n'étant pas récurrents car l'eau de pluie permet de nettoyer les panneaux.

Une question sur le risque incendie a été posée.

ABO Wind a rappelé qu'une citerne sera construite, accessible pour le SDIS. Elle permettra d'améliorer la lutte contre l'incendie sur le territoire. Le SDIS a rédigé une liste de 24 recommandations dans le cadre des projets photovoltaïque au sol. ABO Wind les a prises en compte et a validé le projet lors d'une réunion de travail au sein de leur service.

Une question sur le patrimoine local a été posée, concernant la présence de deux châteaux à proximité du site.

ABO Wind a rappelé les conclusions de l'étude paysagère et notamment qu'aucune covisibilité n'a été identifiée depuis les monuments.

Conclusion

Les discussions principales ont été portées autour des sujets suivants :

- Le paysage
- Le fait que le projet soit sur des terres agricoles
- L'aspect sécurité / SDIS

Il a été rappelé que la décision du conseil municipal ne clôturait pas le processus démocratique. La population pourra émettre ses remarques lors de l'enquête publique qui interviendra dans le dernier tiers de l'instruction du projet.

La délibération du conseil municipal du 10 juillet 2023 permettra à la 4C d'avoir une meilleure visibilité pour délibérer également sur le projet.

Elle permettra également au SDET de poursuivre les échanges en cours avec ABO Wind et de mettre en place les différents outils évoqués afin de permettre le partage de la création de valeur liée au projet.